

Bonjour,

En vue de la prochaine réunion de la CCE, le 15 décembre, je vous adresse ce mail pour vous informer que nous avons demandé au préfet d'inscrire à l'ordre du jour la proposition de création d'un groupe de travail chargé d'élaborer une charte de gestion des nuisances sonores.

Notre souhait de voir cette proposition inscrite à l'ordre du jour n'a pas pu être satisfait, celui-ci ayant été arrêté avant la réception de notre demande. Mais le préfet nous a indiqué dans sa réponse que nous pourrions intervenir utilement sur ce sujet lors de l'examen des questions diverses.

Pourquoi une telle proposition ?

Nous constatons que, d'année en année, les mêmes questions reviennent et ne trouvent pas de réponse satisfaisante. On retrouve, notamment, les sujets des essais moteurs et des survols des alentours de Fonsorbes par l'armée.

Pour dépasser les blocages, nous avons pensé à l'élaboration d'une charte partenariale de gestion des nuisances sonores de l'aéroport de Franczal. Associée à un comité de suivi, elle pourrait être l'outil de concertation permanent susceptible de produire des évolutions salutaires.

L'élaboration de cette charte serait confiée à un groupe de travail réunissant, sous l'égide de la Préfecture et de la DGAC, l'exploitant de l'aéroport, les usagers, les élus et les riverains

De telles chartes ont été adoptées dans d'autres aéroports. Leur élaboration a permis d'améliorer la concertation entre les partenaires, d'ajouter de la transparence sur l'activité aéroportuaire et, surtout, d'arrêter des mesures concrètes visant à l'atténuation des nuisances..

Il nous semble que l'existence d'une charte serait de nature à rendre plus acceptable la présence de l'aéroport dans son environnement et nous vous demandons d'appuyer cette proposition lors de la prochaine réunion de la CCE.

Bien cordialement,

--



Bernard Gineste, *président*

<https://collectif-franczal.org>